### ANNEXE C

# Accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements et conventions de non-double imposition conclus par le Maroc

Tableau C.1. Accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements conclus par le Maroc

	Date de signature	Entrée en vigueur	
AFRIQUE			
Centre-Afrique	26/09/2006		
Bénin	15/06/2004		
Burkina Faso	08/02/2007		
Cameroun	24/01/2007		
Égypte	14/05/1997	01/07/1998	
Gabon	21/06/2004		
Gambie	20/02/2006		
Guinée Équatoriale	05/07/2005		
République de Guinée (Conakry)	02/05/2002		
Libye	02/11/2000	20/10/2001	
Mauritanie	13/06/2000	20/10/2003	
Sénégal	15/11/2006		
Soudan	23/02/1999	04/07/2002	
Tchad	04/12/1997		
Tunisie	28/01/1994	01/04/1999	
AMÉRIQUE			
Argentine	13/06/1996	19/02/1999	
République dominicaine	23/05/2002		
États-Unis <sup>1</sup>	15/6/2004 01/01/2006		
États-Unis <sup>2</sup>	22/07/1985	29/04/1991	
Salvador	21/04/1999	12/04/2002	

Tableau C.1. Accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements conclus par le Maroc (suite)

	Date de signature	Entrée en vigueur	
ASIE ET MOYEN-ORIENT			
Bahreïn	07/04/2000	09/04/2001	
Chine	27/03/1995	28/11/1999	
Corée du Sud	27/01/1999	08/05/2001	
Émirats arabes unis	09/02/1999	01/04/2002	
Inde	13/02/1999		
Malaisie	16/04/2002	23/04/2009	
Indonésie	14/03/1997	21/03/2002	
Iran	21/01/2001	31/03/2003	
Jordanie	16/06/1998	07/02/2000	
Koweït	16/02/1999	07/05/2001	
Liban	03/07/1997	04/03/2000	
Oman	08/05/2001	25/02/2003	
Pakistan	16/04/2001		
Qatar	20/02/1999	21/05/2001	
Syrie	23/10/2001	29/03/2003	
Yémen	24/02/1997	20,00,200	
EUROPE			
	06/09/2001	10/04/0000	
Allemagne	06/08/2001 02/11/1992	12/04/2008 01/07/1995	
Autriche			
Belgique	14/04/1999	29/05/2002	
Bulgarie	22/05/1996	19/02/2000	
Croatie	29/09/2004		
Danemark -	22/05/2003	10/01/000	
Espagne	11/12/1997	13/04/2005	
Finlande -	01/10/2001	06/04/2003	
France	13/01/1996	01/04/1999	
Grande-Bretagne	30/10/1990	14/02/2002	
Grèce	16/02/1994	28/06/2000	
Hongrie	12/12/1991	03/02/2000	
Italie	18/07/1990	26/04/2000	
Pays-Bas <sup>3</sup>	23/12/1971	27/07/1978	
Pologne	24/10/1994	03/07/1999	
Portugal <sup>3</sup>	17/04/2007		
Roumanie	28/01/1994	03/02/2000	
Suède	26/09/1990	16/06/2008	
Suisse	17/12/1985	12/04/1991	
République tchèque	11/06/2001	30/01/2003	
Turquie	08/04/1997	30/05/2004	
UEBL	13/04/1999	29/05/2002	
Ukraine	24/12/2001	25/04/2009	
Slovaquie	14/06/2007		

Tableau C.1. Accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements conclus par le Maroc (suite)

	Date de signature	Entrée en vigueur	
AUTRES			
Union Maghreb arabe (UMA)	23/07/1990	14/07/1993	
OPEP	26/11/2001		

- 1. Accord de libre-échange (ALE) comporte un chapitre relatif à l'investissement.
- 2. Accord suspendu suite à l'entrée en vigueur de l'ALE susvisé sauf pour les articles VI et VII qui resteront en vigueur, pour une période de 10 ans, pour ce qui est des différends intervenus avant l'entrée en vigueur de l'ALE.
- 3. Les nouveaux APPI en cours de finalisation remplaceront les précédents accords.

Source: Direction des investissements, www.invest.gov.ma.

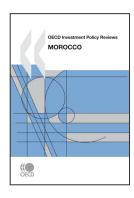
Tableau C.2. Conventions fiscales de non-double imposition conclues par le Maroc

	Date de signature	Entrée en vigueur	Observations
AFRIQUE			
Afrique du Sud			Paraphé à Pretoria 28/02/1998
Algérie	25/01/1990		Ratifié par le Maroc 28/05/1993
Côte d'Ivoire	20/07/2006		
Égypte	22 /03/1989	28/05/1993	
Gabon	03/06/1999		Ratifié par le Maroc 15/02/2001
Guinée Équatoriale	20/02/2003		
Libye	26/01/1984	01/01/1994	
Sénégal	01/03/2002		Ratifiée par le Maroc 21/04/2004
Soudan	23/04/2003		
Tunisie	28/08/1974	26/06/1979	
UMA	23/07/1990		
AMÉRIQUE			
Canada	22/12/1975	09/11/1978	
États-Unis	01/08/1977	01/12/1981	
ASIE			
Chine	27/08/2002		En instance de ratification
Corée (République de)	27/01/1999	16/06/2000	
Inde	30/10/1998	30//01/2000	
Indonésie	29/08/1997	30/01/2000	Ratifié par le Maroc 03/10/2002
Malaisie	02/07/2001		En instance de ratification
Pakistan	18/05/2006		
Russie	04/09/1997	20/09/1999	
Singapour	09/01/2007		
Turquie	07/04/2004		En instance de signature.
EUROPE			
Allemagne	07/06/1972	08/10/1974	
Autriche	27/02/2002		Ratifié par le Maroc 03/10/2002

Tableau C.2. Conventions fiscales de non-double imposition conclues par le Maroc (suite)

		` '	
	Date de signature	Entrée en vigueur	Observations
Belgique Convention Avenant	04/05/1972 14/02/0983	05/03/1975 12/10/1990	
Bulgarie	22/05/1996	06/12/1999	
Croatie	10/07/2002		En instance de signature
Danemark	08/05/1984	25/12/1992	
Espagne	10 /07/1978	16/05/1985	
Finlande Convention Avenant	07/04/2006		
France Convention Avenant	29/05/1970 18/08/1989	01/12/1971 01/12/1990	
Grande-Bretagne	08/09/1981	29/11/1990	
Grèce	28/03/2007		
Hongrie	12/12/1991	20/08/2000	
Italie	07/06/1972	10/03/1983	
Luxembourg	19/12/1980	16/02/1984	
Malte	26/10/2001		En instance de ratification
Norvège	05/05/1972	18/12/1975	
Pays-Bas	12/08/1977	10/06/1987	
Pologne	24/10/1994	22/08/1996	
Portugal	29/09/1997	27/06/2000	
Roumanie	11/09/1981	30/08/1987	Révision de la convention (02/07/03)
Suède	30/03/1961	21/08/1961	
Suisse	31/03/1993	27/07/1995	
République tchèque	11/06/2001		Ratifié par le Maroc 03/10/2002
Russie	04/09/1997	20/09/1999	
PAYS ARABES			
Bahreïn	07/04/2000	10/02/2001	
Émirats arabes réunis	09/02/1999.	02/07/2000	
Jordanie	16/05/2005		
Koweït	15/06/2002		
Liban	20/10/2001	07/08/2003	
Qatar	17/03/2006		
Sultanat d'Oman	15/12/2006		Ratifié le 15/12/2006
Yémen	08/02/2006		

Note: Les négociations sont en cours avec plusieurs pays, notamment: Bénin, Éthiopie, Mali, Tchad, Argentine, Brésil, Mexique, Bangladesh, Japon, Kazakhstan, Thaïlande, Turkménistan, Ukraine, Arabie Saoudite et Syrie.



#### Extrait de:

# **OECD Investment Policy Reviews: Morocco 2010**

## Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/9789264079618-en

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Annexe C : Accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements et conventions de non-double imposition conclus par le Maroc », dans *OECD Investment Policy Reviews: Morocco 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264079632-8-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

